

# 2021\_05. ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

MAIRIE DE TRETEAU  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
03220 TRETEAU

N° concession : 533  
N° du plan : 2-30

Le Maire de la commune de : TRETEAU

Vu la demande présentée par :  M.  Mme  
VERRON BOURDIER  
Monique  
demeurant à : 18 Village le Plot  
03220 TRETEAU

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

Individuelle de :  M.  Mme  
.....  
.....

Familiale de : La famille VERRON BOURDIER  
 Collective de : .....

**ARRETE :**

**Article premier :**

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :  
 perpétuelle  
 temporaire de 50 ans  
de 2.00 mètres superficiels  
à compter du 01/04/2021

**Article 2 :**

Cette concession est accordée à titre de (1) :  
 concession nouvelle expirant le 31/03/2071  
 renouvellement de la concession accordée le ..... et expirant le .....  
 conversion de la concession accordée le ..... et expirant le .....

**Article 3 :**

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 200.00 euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° 21/01 du 09/03/2021

**Article 4 :**

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

**Article 5 :**

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 30/04/2021

Le concessionnaire,  
*M. VERRON Monique*



Exemplaire destiné  au receveur  au concessionnaire  à la mairie

(1) Cocher la case correspondante